

Ngounié//Mouila/Tournée du ministre de la Justice Des instances judiciaires à réhabiliter



Photo : C.O.

Les magistrats en réunion avec leur tutelle.



Photo : C.O.

Le garde des Sceaux (milieu) entouré de ses collaborateurs et des responsables du tribunal de Mouila...



Photo : C.O.

... et accueilli à la prison de Mouila par le directeur des lieux, le commandant Denis Ngoma Ngoma.

C.O.

Mouila/Gabon

Tribunal de première instance, Chambre provinciale des comptes et milieu carcéral sont en demande de solutions. Les problématiques sont nombreuses. Le ministre de la Justice est allé entretenir et rétablir le dialogue.

DANS le cadre des visites des juridictions de l'intérieur du pays entamées dernièrement, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits humains, Alexis Boutamba Mbina était récemment à Mouila, chef-lieu de la province de la Ngounié. A la tête d'une forte délégation, le membre du gouvernement, accueilli par le gouverneur de province, Benjamin Nzigou, a visité le tribunal et pris langue avec les responsables des lieux. Ensuite, Alexis Boutamba Mbina s'est rendu à la prison provinciale dont le directeur, le lieutenant colonel Jean Sté-

phane Tchizinga, lui a fait faire le tour du propriétaire. Par ailleurs, le responsable de la Chambre provinciale des comptes étant absent, le ministre n'a pu visiter cette juridiction dont la salle d'audiences a, cependant, servi de cadre à la réunion que la tutelle a eue avec ses administrations locales. Au cours de celle-ci, le procureur général près la Chambre provinciale des comptes, Apollinaire Ndzigou a rappelé que la justice est le fleuron de tout Etat de droit. Aussi, pour lui, l'arrivée d'Alexis Boutamba Mbina à la tête de leur ministère est-elle le signe d'un avenir radieux, doublé d'un réel espoir.

« Mais, malheureusement », regrette-t-il, dès sa prise de fonction, le vice-président du Conseil supérieur de la magistrature a trouvé leur département empêtré dans beaucoup de manquements. Autrement dit, « un bateau naviguant vers un horizon sombre. Avec des occupants qui demandent du secours. »

M. Ndzigou reconnaît que face à la légitimité des revendica-



Photo : C.O.

Quelques collaborateurs du ministre lors de la réunion avec les matons à la prison.

tions des magistrats et greffiers, à l'origine de leur récente grève, le ministre a fait preuve de professionnalisme, de réalisme et de pragmatisme, en trouvant des solutions idoines à ces revendications. Soulignant qu'à son actif, le garde des Sceaux a satisfait plusieurs points. Entre autres, la distribution de 105 toges à des magistrats et greffiers de la promotion 2016, le versement de la Prime d'incitation à la performance (PIP) aux

personnels judiciaires, la mise à disposition des bâtiments à l'ordre administratif de Port-Gentil et de Franceville, la libération d'un bâtiment par le ministre de l'Egalité des chances devant abriter la Cour d'appel administrative et le Tribunal administratif de Libreville. Egrénant cependant les difficultés rencontrées par le personnel judiciaire, l'orateur a fait état de la vétusté de leur bâtiment, du manque d'électricité et de climatisation géné-

rale, de l'obsolescence du mobilier, du manque de fournitures de bureau et de matériel informatique, ainsi que des moyens roulants.

PROJET DE DELOCALISER

L'insécurité dans leur immeuble, souvent visité par des malfrats, n'a pas été en reste. A la prison provinciale de Mouila, son directeur a indiqué que tous les maux qui minent son instance judiciaire sont consignés dans un document qu'il a remis au ministre. Dans sa réponse, Alexis Boutamba Mbina a dit être instruit d'une mission par le chef de l'Etat. Celle de visiter les instances judiciaires de l'intérieur du pays, afin de relever les difficultés auxquelles sont confrontés leurs agents. Aux magistrats et greffiers, il a rappelé que le président de la République a l'ambition de faire de la justice gabonaise, une justice forte.

Dans cette lancée, le membre du gouvernement a demandé aux hommes en toge de recenser tous les manquements de leur maison, afin de trouver ensemble les solutions à court

et moyen termes: « Vous avez une mission noble », leur a lancé le ministre. Les qualifiant de dernier rempart de la société, qui met tout le monde à l'ordre, parce que l'Etat leur a donné ce pouvoir.

Aussi, le garde des Sceaux a-t-il condamné leur récente grève du fait qu'un service minimum n'avait pas été mis en place. A sa suite, le conseiller budgétaire du ministère de la Justice, Jacques Bikoro-Bi-Assoume, a fait un exposé sur la manière de percevoir des recettes propres dans la maison justice.

Le ministre a clos sa visite chez les matons à qui il a demandé d'avoir un comportement de militaires. Afin d'éviter l'instabilité qui régnerait dans cette unité de sécurité: « Honorer vos tenues, c'est honorer la République gabonaise », a-t-il martelé. Avant de faire état du projet du président de la République visant à délocaliser le pénitencier de Mouila. Tout en félicitant les gardiens de prison pour la propreté de leur environnement.

Moyen-Ogooué/Département de l'Ogooué et des Lacs/Lambaréné/Hygiène et assainissement

Petite cure de désinfection à la prison centrale

E.N.

Lambaréné/Gabon

« L'ÉTAT des lieux de la maison d'arrêt de Lambaréné, surtout les toilettes et boxes où logent les prisonniers, sont dans toutes les conversations. Des pensionnaires, leurs familles et même certains agents pénitentiaires en parlent, mais à voix basse, car c'est un sujet très sensible. » Ainsi s'exprimait dernièrement un habitant du chef-lieu du Moyen-Ogooué.

Il faut dire que ces critiques, bien que parvenant aux oreilles des autorités judiciaires et pénitentiaires, semblaient glisser comme de l'eau sur le dos d'un canard. Il a fallu attendre le passage, sur les lieux de la détention, des inspecteurs des services judiciaires venus de Libreville, pour faire bouger les lignes. En effet, indique-t-on, à l'issue de cette inspection dirigée par Sanky Williams, en présence du directeur de la prison, le commandant Jean Honoré Mouélé, recommandation a été faite aux autorités concernées



Photo : E.N.

Martin Luther Ondo Nzé, responsable de l'hygiène, estime que son service devrait être doté...



Photo : E.N.

... de moyens matériels et financiers pour mener régulièrement des opérations de désinfection dans les administrations.

de changer la donne. C'est ainsi qu'à la faveur d'une concertation entre les autorités judiciaires et celles de la prison centrale, il a été décidé de la mise en route d'une opération de désinfection et d'assainissement du milieu carcéral de Lambaréné, le vendredi 17 mars 2017. Cette activité a alors été confiée au service provincial d'hygiène publique.

« Comme vous le savez, la prison est un endroit difficile d'accès par le grand public. Donc, ce qui se passe là-bas reste difficile à com-

menter. Cependant, ceux qu'on y garde sont aussi des humains, mais les moyens font défaut. Cette fois-ci, en collaboration avec le procureur, nous avons décidé de sortir tous les prisonniers, de les mettre en sécurité dans la salle d'audience du tribunal se trouvant juste à côté, sous bonne escorte, et de solliciter les services d'hygiène publique de la place. L'initiative d'assainir la prison en valait la peine. C'est une opération qui a duré une demi-journée », a expliqué à l'Union le commandant Jean Ho-

noré Mouélé. Remerciant et appréciant par ailleurs, positivement, l'implication personnelle du procureur, qui a pris une part active au déroulement de l'opération.

« Ce qu'il faut dire, c'est que la prison est un milieu propice à la circulation des vecteurs de maladies. On y trouve rats, moustiques, cafards, poux et punaises. Notre devoir de lutte anti-vectorielle en trois "D", c'est-à-dire dératisation, désinsectisation et désinfection, nous a amenés à constater qu'il y a des nuisances



Photo : E.N.

Vue extérieure de la prison centrale de Lambaréné.

et des vecteurs de maladies dans le milieu carcéral. Donc, la gestion des eaux usées et des excrétaisons (urine et matières fécales) doit y être une priorité. Nous avons également constaté un dysfonctionnement au niveau du système d'assainissement », a, pour sa part, reconnu le responsable d'hygiène, Martin Luther Ondo Nzé, dressant le bilan d'intervention de son administration.

Il a, par ailleurs, relevé que l'approvisionnement en eau potable se pose avec acuité en termes de

débit, tout comme le problème d'hygiène de l'habitat dans son ensemble.

En fait, Martin Luther Ondo Nzé a déploré le fait que la dernière opération d'assainissement à la prison centrale de Lambaréné, en 2013, n'ait pas été suivie d'autres actions du même type. Une situation due, selon lui, à l'absence de moyens logistiques (produits chimiques, appareils, etc.) et financiers permettant à son service, qui dispose du reste du personnel, de rendre régulières ces opérations.